

Comité syndical 24 octobre 2019 - Sézanne

Etaient présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)	Monsieur Jean-Louis LEROY
Monsieur Gérard AMON	Monsieur Michel LIEGEOIS
Monsieur Roland BOULARD	Monsieur Claude POUZIER
Madame Annie COULON	Monsieur François ROBIN
Monsieur Michel JACOB	Monsieur Michel TELLIER
Monsieur Cyril LAURENT	Monsieur Patrick VIE
Monsieur Bruno LEGRAND	Madame Karine WELTER

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Frédéric ESPINASSE à Annie COULON
Monsieur Janick SIMONNET à Roland BOULARD

Assistaient également :

Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays)

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019
- Communications du Président
- Rapport de gestion SPL Xdémat
- Indemnité Spécifique de Service
- OPAH : Modalités de prolongation de l'opération
- Urbanisme : avis PPA du PETR
- Questions diverses :
 - LEADER : avancement de la démarche
 - PCAET : Présentation Atelier de Territoire : « Amplifier la transition écologique »
 - Territoires d'industrie

Date de convocation : 15 octobre 2019

Date d'affichage du compte-rendu : 30 octobre 2019

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 27 juin 2019 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne. [DEL 2019-025]

Communications du Président :

Le Président indique qu'en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil, il a procédé à :

- La notification des subventions OPAH conformément à l'avis du comité technique
- La signature des conventions « professionnels » et « particuliers » de la Maison de l'Habitat.
- La formulation d'un avis favorable à la demande de dérogation à l'urbanisation limitée déposée par la commune de Oyes.

Rapport de Gestion SPL Xdémat [DEL 2019-026]

Suite à l'approbation du rapport de gestion par l'assemblée générale de la SPL Xdémat, il revient à chaque actionnaire de valider à son tour ce rapport. Le Comité syndical à l'unanimité valide le rapport tel qu'il lui a été présenté, qui fait ressortir un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169), un chiffre d'affaire de 900 871 € et un résultat net de 58 116 €, affecté à la totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Indemnité Spécifique de Service [DEL 2019-027]

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la modification de la délibération DEL 2018-016 (instaurant l'indemnité spécifique de service pour le cadre d'emploi des ingénieurs 1-5, titulaires et contractuels) portant le taux de base à 250 € (contre 110 €) ce qui induit un taux annuel moyen de 7 700 €, affecté d'un coefficient de modulation individuel compris entre 0.85 et 1.15.

Avis PPA du PETR [DEL 2019-028]

Dans le cadre de l'exercice de la compétence SCOT, le PETR est amené à formuler des avis sur les demandes de dérogation à l'urbanisation limitée ainsi que sur l'élaboration des documents d'urbanisme. Afin de fluidifier les procédures d'analyse, le Comité Syndical, à l'unanimité (en remplacement de la délibération DEL 201-019) :

- Délègue au Président la formulation des avis « dérogation urbanisation limitée »
- Délègue au Président la formulation des avis PPA sur les documents d'urbanisme inclus dans le périmètre du SCOT
- Précise que l'exercice de ces délégations se fera à l'appui d'une commission dédiée, composée des représentants des EPCI.

Débats sans délibération :

Un point d'avancement est réalisé sur les différents dossiers conduits par le PETR et notamment :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui s'achève en juillet 2020. Les membres souhaitent que soient étudiées les modalités de prolongation de cette opération, au maximum de ce qu'il est possible, soit 2 années supplémentaires.
- L'état de consommation de l'enveloppe LEADER, gérée sur le territoire.
- La tenue sur les prochains mois d'un « atelier de territoire » autour des questions de l'économie circulaire dans le secteur industriel ainsi que de la mobilité du bassin.
- La poursuite de la démarche « Territoire d'Industrie » dont les actions potentielles sont actuellement en discussion entre les industriels du bassin Epernay-Sézanne-Romilly et les opérateurs institutionnels.

Les débats sont consignés au procès-verbal mais ces sujets n'ont pas fait l'objet de délibérations

Patrice VALENTIN,
Président

